



LA

Petite Tunisie

ABONNEMENTS

SIX MOIS : 4 FR. — UN AN : 8 FR.
(Etranger, port en sus)
(les abonnements se payent d'avance).

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

TUNIS. — 14, rue Al-Djazira, 14. — TUNIS.

INSERTIONS

Les annonces sont reçues au bureau du journal, coin des rues La Valette et de Darnemarck et à l'imprimerie Franco-Tunisienne.

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal

Aux Electeurs sénatoriaux de Seine-et-Oise

Plusieurs candidats briguent vos suffrages pour remplacer M. Léon Journault. Notre Résident général se trouve également sur les rangs pour recueillir cette succession. Nous tenons à éclairer votre religion, à vous faire connaître le monsieur, et vous dire que s'il est un homme à qui vous ne deviez pas les accorder, s'il est une candidature que vous deviez repousser c'est celle du méprisé ministre plénipotentiaire de la République Française en Tunisie, qui a l'outrecuidance de se prévaloir des services rendus par lui à la France et à la République.

Ah ! parlons en un peu, de ces services, ils pèsent *lourd* dans la balance !

Nous allons tâcher, pour votre édification, de les étaler sous vos yeux, vous qui tenez en mains les destinées de cet antifranchais, de cet oiseau de proie, qui a nom Massicault, vous de qui nous attendons notre délivrance.

Depuis qu'il est en Tunisie, ce résident rapace comme cent juifs, ce fonctionnaire élevé à une si haute situation, grâce à sa platitude devant ses chefs, qu'il dénigre lorsqu'ils sont tombés du pouvoir, à son caractère de chien rampant n'a fait qu'abaïsser le prestige de la France aux yeux des indigènes par sa conduite équivoque, par son manque de tenue, par sa ladrerie, par son empressement à satisfaire les moindres désirs du consul italien, par sa répulsion pour ses compatriotes et son attachement pour les sujets de S. M. Humbert I, qui accourent en foule à ses rares soirées officielles et même privées, tandis que le Français que cette promiscuité blesse profondément en raison des sentiments francophobes des Italiens de Tunis, s'abstient d'une manière à peu près générale.

Hélas ! M. Massicault écoutant les conseils malsains de gens intéressés au lieu d'aller franchement de l'avant, de gouverner dans un sens absolument français a toujours manœuvré de manière à creuser un fossé plus profond entre la France et la Tunisie, afin de se créer une quasi-vice-royauté — à perpétuité.

Alors que M. Cambon voulait par tous les moyens possibles faire de ce pays une colonie tout à fait française bien que placée seulement sous le protectorat de la France, M. Massicault, ce ministre sans vergogne, faisait dire, d'abord, dans une réunion publique, en présence de cinq cents Français, par un de ses salariés et écrire ensuite dans son journal officieux, il y a à peine un an « que les Français étaient en Tunisie dans la même situation qu'à Rome ou à Berlin ».

Un *tolle* général accueillit ces paroles et connaissant l'individu qui les avait prononcées les cris de « A bas Massicault ! » furent poussés par toute la salle.

Oui, la doctrine résidentielle est celle-là, les Français sont en Tunisie dans la même situation qu'à Berlin ou à

Rome et c'est pour cette raison, sans doute, qu'il réserve toutes ses faveurs aux Italiens, qu'il inonde les administrations de transalpins, qu'il accorde des bureaux de tabac à des femmes d'officiers italiens, *en activité de service*, ou à des *vice-consuls, toujours italiens*, que les chantiers du gouvernement, des municipalités sont presque exclusivement composés de Siciliens et de Calabrais, tandis qu'on voit nos compatriotes, errer par les rues et par les chemins, grelottant la fièvre, les joues creuses, la faim tiraillant leur estomac sans pouvoir trouver un brin d'ouvrage !

O malheureux pays, quand sera-tu délivré de cette malsaine administration — nous entendons les chefs de services — à commencer par le Résident général.

Lorsqu'on reproche à M. Massicault de nommer des fonctionnaires étrangers, il répond invariablement, ce bon Français, ce patriote, avec un aplomb imperturbable : « Par le traité du Bardo, le gouvernement tunisien ne s'est pas engagé à expulser les Européens non français des emplois qu'ils occupent, **ni même à leur préférer à l'avenir nos nationaux.** » C'est

pour cette raison encore, sans doute, qu'on a renvoyé, il n'y a pas quinze jours, de l'administration, deux Français qui n'avaient pas démérité pour les remplacer immédiatement par deux Italiens qui ne cessent de déblatérer contre la France, mais le langage que tiennent ces deux intéressants personnages importe peu, puisque ce sont des protégés de M. le consul d'Italie !

Au mois de janvier de l'année dernière, la question de la main-d'œuvre avait été inscrite à l'ordre du jour de la *Conférence Consultative*, sorte d'assemblée de mamelouks, les membres n'ayant que le droit de se taire et de voter selon le bon plaisir du maître. Le Résident avait promis de favoriser nos compatriotes : qu'en est-il résulté ? — Rien ?

Au mois de novembre, on a voulu remettre la question sur le tapis. On n'a pas seulement obtenu de promesses. La question a été écartée probablement parce que M. Massicault n'a pas voulu que son indifférence fut constatée, ou peut-être parce que le consul d'Italie lui avait fait des observations en janvier. Les ouvriers français apparaissent comme une quantité négligeable à cet ancien démocrate que l'exercice du pouvoir absolu a grisé : au lieu de les aider il, leur conseille de s'en retourner en France, par le plus prochain paquebot, lorsqu'il daigne les recevoir, ce qui est très rare...

Nous avons raconté dans notre précédent numéro que la direction des Pravaux Publics, avait envoyé un contre-maître italien en Sicile pour recruter des carriers et des tailleurs de pierre. Une enquête en son temps fut ordonnée : le fait ne pouvait être nié, M. Massicault l'expliqua comme il put...

La devise de M. Massicault a toujours été : *l'Italien doit être préféré.* Ce que nous avançons, nous som-

mes en mesure de le prouver et nous le prouverons quand on voudra.

L'ouvrier et l'employé français n'ont-ils pas droit à la préférence dans un pays protégé par la France ? c'est l'avis de tous les hommes politiques qui se sont occupés de la Tunisie — excepté de M. Massicault.

Toutes les fois que des nominations nouvelles, d'étrangers, ont lieu et que la presse indépendante crie, M. Massicault s'efforce de donner le change à l'opinion publique en disant :

« C'est de cette manière seulement que, sans nuire à notre prestige, ni à nos véritables intérêts, nous éviterons toutes les *complications diplomatiques*, qui ne manqueraient pas de se produire si nous agissions avec un exclusivisme brutal qui pourrait être critiqué avec raison par les représentants des autres puissances. »

Les *complications diplomatiques*, tout est là, pour ce diplomate hors ligne.

Mais que penser de cet extraordinaire agent de la République qui fournit lui-même des arguments aux ennemis de la France, provoque leurs critiques et approuve d'avance les réclamations qu'ils pourraient faire le cas échéant ?

N'est-ce pas une honte ?

Nous avons dans le temps à Tunis, deux postes : la poste française et la poste italienne.

On a supprimé la première mais la seconde existe toujours. Les Italiens, au mépris d'un décret beylical, et grâce à la faiblesse de M. Massicault, nous envoient toujours leurs inspecteurs inspecter leurs écoles.

La colonie française réclame le suffrage universel pour la nomination des membres de la Conférence consultative et des municipalités ; un jour, il y a de cela, cinq ou six mois, un comité de quinze personnes est constitué en réunion publique afin de faire toutes les démarches nécessaires : l'existence des sociétés, comités, étant subordonnée à l'autorisation résidentielle, M. Massicault avisé immédiatement, fait écrire au président par le vice-consul « qu'il défend l'existence de ce comité et que si l'on passe outre, il fera poursuivre tous les membres en police correctionnelle ! »

Ainsi voilà l'homme qui passe pour le républicain de la veille. On réclame le suffrage universel, lui n'en veut pas et menace de la police correctionnelle ! Parlons maintenant un peu des tripotages du Résident général.

Il est évident que ce n'est pas lui qui encaisse directement tous les pots de... miel que ceux qui veulent réussir une affaire savent qu'il faut donner. Il a, à Tunis, un gremlin qui est l'homme de la situation. C'est lui qui discute le chiffre, qui encaisse et qui remet à son patron. Quand, par hasard, il répugne à quelqu'un qui a sollicité quelque chose de parler de pot de... miel à un fonctionnaire aussi haut placé que l'est le représentant de la France en Tunisie, l'inévitable coquin s'amène et avec son accent méridional vous fait comprendre qu'en se laissant aller d'un certain nombre de billets de mille, il se char-

gera de la réussite de l'affaire. Et l'affaire naturellement réussit si l'on s'exécute.

C'est pour M. Massicault que travaille cette franche canaille, il ne peut pas en être autrement. On le voit constamment à la Résidence où il a ses grandes et petites entrées.

S'il le faut encore, nous citerons des faits et nous donnerons des noms.

Et pour la création de la Banque d'Etat beylicale, M. Massicault n'attend-il pas son petit million ?

En voilà assez il nous semble, M. Massicault n'est ni patriote, ni français, ni libéral et ni honnête. Et nous ne comprenons pas pourquoi le Gouvernement le conserve plus longtemps à la tête du Protectorat.

Aussi nous conjurons les électeurs sénatoriaux de donner une leçon au gouvernement, en repoussant avec mépris le 9 octobre la candidature de M. Massicault, ce faisant ils auront bien travaillé pour la France et la République, ils auront bien mérité de leurs compatriotes de Tunisie, qui attendent avec confiance l'échec de leur Résident général.

L'Alliance Israélite de Tunis

(Suite)

XIV

AU PEUPLE, MON SEUL JUGE !

Telle a été l'invocation du général Boulanger, en 1889, lors de sa condamnation par la haute Cour ; telle est la nôtre, aujourd'hui en protestant contre les injures et les calomnies odieuses dont nous abreuve le Marocain Cazès.

Nous vous demandons pardon, amis et lecteurs d'abandonner, pour aujourd'hui, notre étude sur la nécessité de la création d'un Consistoire israélite à Tunis, et de vous entretenir encore de ce personnage dont le jésuitisme et l'hypocrisie sont connus de tout le monde.

Nous savons, messieurs, que vous êtes édifiés sur la conduite de M. Cazès ainsi que sur ses basses manœuvres ; nous savons aussi que, devenus intransigeants, vous ne voulez même plus en entendre parler et que vous attendez avec une très grande impatience le déplacement — tant désiré — de celui qui, jusqu'ici, vous a, pour ainsi dire, hypnotisés, aveuglés par son rire faux et ses manières trompeuses.

Oui, messieurs, c'est du citoyen Cazès que nous voulons vous parler, c'est celui-là même que nous allons faire comparaître devant le tribunal de l'opinion publique ; et nous vous prenons pour juges, car vous êtes appelés à vous prononcer entre cet homme nefaste qui ne fait que semer la haine et la discorde parmi les Israélites de Tunis, et nous autres qui, avec un *désintéressement absolu*, menons cette campagne dans le seul but de créer un Consistoire dans ce pays.

Vous trouvez sans doute, messieurs, notre plume trop légère, M. Cazès, lui, la trouve trop lourde ; vous trouvez peut-

être notre campagne très modérée, M. Cazès, lui, la trouve trop violente. Ce n'est guère étonnant : Comment voulez-vous qu'il n'en soit pas ainsi ? lui qui est habitué à voir les Bessis, les Bonan, les Bembaron et tous les gros bonnets de Tunis s'incliner devant lui comme roseaux ; il trouve naturellement drôle, aujourd'hui, que ses anciens élèves prennent la plume pour dire tout haut ce que tout Tunis, pense tout bas ; et tandis que nous recevons de tous les côtés des lettres d'encouragement et de félicitations, M. Cazès, lui, nous calomnie, nous diffame, nous insulte et nous traîne dans la boue. Pourquoi ? parce que nous avons osé lui résister ; parce que nous avons réussi à lui mettre des bâtons dans les roues ; parce que nous avons troublé son sommeil paisible ; parce qu'enfin il s'est aperçu que notre campagne commence à porter ses fruits et que notre cri a trouvé de l'écho en France et en Algérie.

Ne pouvant nier la vérité et craignant sans doute la lumière, M. Cazès répond à toutes les explications qui lui sont demandées par l'Alliance de Paris, que notre campagne n'a d'autre but que celui de lui extorquer quelques milliers de francs pour nous établir. Il fait même courir ce bruit à Tunis, croyant diminuer ainsi l'importance de notre campagne.

Nous protestons énergiquement contre cette calomnie qui, aux yeux de ceux qui ne nous connaissent pas pourrait porter atteinte à notre honneur.

Notre but est honnête et notre campagne n'est que trop justifiée, et nous n'avancions rien sans avoir des preuves à l'appui.

Comment ose-t-il faire courir sur nous un bruit aussi infamant ? nous qui perdons notre temps, notre argent et nos peines pour le bien de tous, nous qui pronons l'égalité et la fraternité de nos coreligionnaires de Tunis, nous qui de

avons osé à cris la création d'une institution honnête, d'un Consistoire ? Où est donc le chantage ? Est-ce qu'en formulant pareille demande nous touchons à l'honorabilité de M. Cazès ? nous ne le croyons pas. Si M. Cazès a été honnête dans ses opérations, pourquoi craindrait-il tant la création de cette belle institution que, le premier, il aurait dû demander, ou tout au moins aider à obtenir.

On ne doit jamais parler de corde dans la maison d'un pendu ; M. Cazès paraît se plaire beaucoup dans l'obscurité et il en veut à ceux qui aiment la lumière et il en veut à nous, surtout, parce que nous comptons beaucoup d'appuis à Paris.

En effet, outre les défenseurs que nous avons déjà en France, nous venons encore de constituer un avocat qui, nous en sommes sûrs, défendra avec un très grand talent les intérêts des Israélites de Tunis auprès de l'Alliance de Paris.

Où M. Cazès voit-il donc du chantage ? Est-ce qu'en défendant nos intérêts nous aurions porté atteinte aux siens ? ! Mais, alors nous serions autorisés à croire à..... ce que nous n'oserions écrire.

Pourquoi ces injures alors ? pourquoi ces calomnies ? pourquoi ces diffamations ? Nous n'avons envers lui, du reste, ni rancune ni parti pris et nous ne l'attaquons que parce qu'il a manqué à tous ses devoirs de directeur d'école ; il n'a pas suivi honnêtement la ligne qui lui était tracée par l'Alliance de Paris ; il a violé les conventions passées lors de la fondation à Tunis de l'école de l'Alliance, entre celle-ci et nos communautés ; il n'a pas su faire respecter les droits des Israélites tunisiens ; il méprise ses coreligionnaires ; il y a encore des choses que nous ne pouvons dire dans un journal, et, comme nous l'avons déjà proposé, le jour où M. Cazès se décidera à nous demander des explications, nous nous empresserons de les lui donner ; et, malgré cela, nous

serions les premiers à crier : Vive Cazès ! le jour où donnant un coup d'éponge sur tout son passé, il marchera la main dans la main avec tous nos coreligionnaires tunisiens pour l'obtention du Consistoire.

Voilà le but qu'il devrait poursuivre s'il veut s'attirer l'estime et la considération de tout le monde ! Mais en perdant son temps à nous salir il n'arrivera à rien, car nous ne craignons personne et nous ne nous laissons intimider par qui que ce soit ; nous nous sommes tracés une ligne de conduite dont nous ne dévierons pas.

Déjà, par ses calomnies, M. Cazès a failli, la semaine dernière, occasionner une rencontre dont les suites auraient pu être graves si les témoins de notre adversaire, d'un commun accord avec les nôtres, n'avaient reconnu, par écrit, notre bonne foi et notre honorabilité.

Mais qu'importe ! Revenons maintenant au faux bruit qu'il a fait courir sur nous et faisons tout de suite trois parts de ce bruit : 1° les sottises ; 2° les injures ; 3° les faits.

Des sottises, nous n'en disons rien ; le sot produit cela naturellement, comme l'oranger produit l'orange. Laissons à chacun son fruit.

Quant aux injures, on n'est jamais sali que par la boue, c'est un vieux proverbe. Nous en sommes quittes pour un coup de brosse.

Passons et venons aux faits :

Nous mettons au défi, non seulement M. Cazès, mais qui que ce soit, de prouver que notre campagne a d'autre but que celui de la création, à Tunis, d'un Consistoire. Nous correspondons d'ailleurs avec des hommes très influents en France et en Algérie ; nous sommes possesseurs de plusieurs lettres émanant de personnes très haut placées et nous ne craignons pas avec cela qu'on puisse douter de la correction de notre conduite.

Donc M. Cazès en faisant courir ce bruit, **en a menti**, et nous le prouvons.

D'abord, nous sommes plusieurs qui menons cette campagne, et si M. Cazès devait nous établir tous, il ne lui faudrait pas moins de plusieurs centaines de mille francs, c'est-à-dire qu'on devrait le laisser encore quelques années à la tête de l'Alliance de Tunis.

Comme on le voit, cette calomnie tombe d'elle-même, c'est un moyen comme un autre de se défendre.

Si M. Cazès a quelque chose à dire, s'il peut prouver que nous ne faisons cette campagne que pour lui extorquer quelques milliers de francs, pourquoi ne nous poursuit-il pas ? Nous le désirons, car, nous ne saurions trop le répéter, nous voulons la lumière et d'un procès elle jaillirait assurément.

A CHACUN SA PART

La *Petite Tunisie* n'ayant pas paru vendredi dernier, nous n'avons pu répondre à temps au *Boustan*, qui a eu l'amabilité de consacrer quelques lignes pour nous soutenir que la ville de Samacoff n'existe pas.

Notre campagne n'ayant d'autre but que l'obtention d'un Consistoire à Tunis, nous ne voulons pas perdre notre temps à polémiquer avec les imbéciles ; seulement, nous conseillons à la personne qui prétend rédiger le *Boustan*, d'aller apprendre un peu de géographie avant de toucher une plume.

En outre, nous avons l'honneur d'informer le public que nous sommes visibles tous les jours, même le dimanche, aux bureaux de la *Petite Tunisie*, 14, rue Al-Djazira et que, comme nous venons de le prouver, il y a quelques jours, nous nous tenons à la disposition de tous ceux..... qui se sentent morveux.

A bon entendeur, salut !

H. LE COLLU.

(A suivre.)

M. MASSICAULT CANDIDAT

« Notre résident général à Tunis, écrit *Marine et Colonies*, pose sa candidature au siège sénatorial en Seine-et-Oise, laissé vacant par suite du décès de M. L. Journault.

Il vient d'adresser à ses électeurs une profession de foi bien inoffensive.

Il est regrettable que les Français de Tunisie ne puissent pas voter pour M. Massicault. Si c'était possible, voilà une élection qui serait joliment assurée.

Ce que nous pouvons affirmer, c'est que les vœux de réussite de la colonie tunisienne accompagnent M. Massicault. »

Peut-on écrire des absurdités pareilles. Il faut être à Paris et ne pas savoir un mot de ce qui se passe à Tunis, pour affirmer « que les vœux de réussite de la colonie tunisienne accompagnent M. Massicault. » Notre confrère a sans doute voulu parler de la colonie tunisienne italienne. Oh ! celle-là, oui, désire la réussite de M. Massicault — n'est-il pas leur véritable consul ? — quant à la colonie française elle désire qu'il remporte une deuxième veste et qu'il aille ensuite se faire pendre ailleurs.

Après son ridicule échec devant le suffrage universel, à Nérondes, dans la localité où il est né, M. Massicault ne pouvait plus s'adresser qu'au suffrage restreint.

Bien qu'il ait choisi un département où il soit peu connu, il n'en remportera pas moins une seconde veste qu'il endossera sur la première.

L'organe officieux a dit récemment que la colonie toute entière marchait la main dans la main, avec M. Massicault.

Nous le mettons au défi de provoquer une réunion publique pour faire voter par la colonie un ordre du jour en faveur de la candidature de leur pourvoyeur.

L'élection sénatoriale de Seine-et-Oise

On compte actuellement six candidats républicains qui vont se disputer le siège laissé vacant par la mort de M. Léon Journault, sénateur de Seine-et-Oise.

Parmi ces six candidats, on compte trois radicaux : MM. Goudchaux, Hamel et Barbier et trois modérés qui sont MM. Massicault, Paul Feau et Chevray Rameau.

La question Bizerte

Jusqu'à ce que le port de Bizerte soit achevé, il y aura décidément, toujours, une *question Bizerte*.

Tantôt c'est un journal italien, tantôt c'en est un austro-hongrois, tantôt c'en est un anglais qui agite devant l'Europe armée le spectre de *Bizerte, port de guerre*.

Tout récemment le *Morning Post* a repris sa violente campagne contre nous à propos encore du port de Bizerte. Le journal anglais prétend « que nous voulons faire de ce port un second Toulon pour être les seuls maîtres de la Méditerranée. »

Eh ! bien, oui, nous voulons faire de Bizerte un second Toulon. Pourquoi le cacher plus longtemps ? Pourquoi ne pas oser avouer que nous faisons à Bizerte ce qu'il nous plaît, que nous construisons un port de guerre, qui, avec Toulon, nous rendra les maîtres de la Méditerranée, comme les Anglais le sont du détroit de Gibraltar.

Sommes-nous donc des pleutres que nous craignons de le dire ?

Notre belle France serait-elle dégénérée à ce point ?

Que Messieurs les Italiens et autres de la *triplice* le sachent une bonne fois pour toutes : oui nous construisons à Bizerte un port de guerre, ne leur en déplaise, comme nous allons construire la ligne stratégique de Djédeïda à Bizerte.

Le simple bon sens fait comprendre que si Bizerte n'avait dû être qu'un port de commerce, nous n'engloutirions pas à sa construction trente millions et peut-

être plus. Le gouvernement français aurait tout au plus disposé de cinq ou six cent mille francs, ce qui serait bien joli, pour une ville de l'importance de Bizerte — on ne dépense, du reste, guère plus à Sousse — et la ligne stratégique de Tunis-Djédeïda-Bizerte, ligne à l'abri des canons d'une escadre ennemie, aurait fait place à celle de Tunis-Bizerte directe, longeant ou à peu près le bord de la mer.

Nous ne voulons pas entrer dans d'autres considérations pour démontrer qu'on construit à Bizerte un port de guerre, mais du moment que nous en faisons publiquement l'aveu, nous espérons qu'on voudra bien, maintenant, nous laisser tranquille avec cette question *Bizerte*.

Un fait caractéristique qui prouve bien que M. Massicault ne reviendra plus à Tunis, c'est qu'il a non seulement emporté avec lui une dizaine de gros colis, mais encore, il a ramené en France, sa famille, qui était à peine arrivée à Tunis depuis une dizaine de jours.

LE SANS-GÈNE DE M. MASSICAULT

Il y a quelque temps, le vice-président de la municipalité de Tunis, un fonctionnaire municipal qui n'est par conséquent pas le premier venu avait, avant son départ pour France, à entretenir M. Massicault de choses très importantes concernant la ville.

Il se rend à la Résidence et comme il en avait l'habitude, remet sa carte au chaouch pour la faire passer à notre ministre. Celui-ci, avec le sang-gêne qu'on lui connaît fit répondre « qu'il ne pouvait le recevoir, et qu'il eut, du reste, à l'avenir à lui adresser une demande d'audience pour être reçu ! » O comble !

On juge de la stupéfaction de notre vice-président qui la trouva raide.

Et dire pourtant que celui-ci occupe une situation qui lui donne si non le droit, du moins l'oblige à avoir de fréquentes entrevues avec notre ministre.

Dorénavant, il devra demander une audience pour approcher de sa majesté Justin !!!

Par ce fait, jugez un peu, si le commun des mortels peut facilement être reçu par l'homme affable qui représente la France à Tunis.

Nous avons écrit, dans notre dernier numéro, parlant de M. Léon Journault.

« Ce sénateur qui vint à Tunis, il y a deux ans, présider la distribution des prix du collège Sadiki »

Notre mémoire nous a fait défaut : c'est M. Maze, qui est venu présider la dite distribution des prix.

A quand la démission du ministre de la plume, Si Mohamed Djellouli, comme gouverneur-caïd de Sfax, Kerkenna et Aguerbas.

C'était à prévoir. Ce ne sont pas les indigènes, retour de la Mecque, qui ont reçu des coups de matraque sur la tête, sur la figure, sur les jambes, et sur les pieds ; ce sont les douaniers. En un mot, c'est le lapin qui a commencé. A qui fera-t-on croire cela ? En tous cas, la France a été durement traitée ce jour-là, grâce à l'incurie de l'administration qui n'a envoyé qu'un sous-brigadier et deux douaniers pour visiter sept cents pèlerins ! Nous n'insisterons pas davantage.

Quelques juifs de Sousse viennent de se livrer à un de leurs jeux favoris qui leur a rapporté une somme assez rondelette puisque nos confrères de cette ville l'appellent : « la journée d'or des changeurs ».

Mais ce qu'il y a de triste, c'est que la spéculation s'est faite sur notre monnaie qui a été discréditée et le sera longtemps aux yeux des indigènes.

Si nous étions procureur de la République à Sousse, nous ferions passer tous les changeurs de cette ville en police correctionnelle, nous leur ferions rendre gorge et ils apprendraient qu'on ne joue pas impunément avec l'argent du pays, protecteur, qu'on ne doit pas le discréditer.

On nous pose un problème que nous nous déclarons incapable de résoudre, nous le soumettons à MM. Cambiaggio et Janin.

Un employé subalterne des travaux de la ville, marié et père de famille gagne 200 francs par mois.

Comment peut-il avec cette modique somme :

- 1° faire construire ;
- 2° avoir un domestique homme à 50 fr. par mois et nourri ;
- 3° Une domestique femme à 35 francs par mois et nourrie.
- 4° un loyer de 40 fr. par mois plus 20 fr. de tramways.
- 5° se nourrir — et quelle table ! — lui et sa famille, — une famille de jouisseurs — se vêtir et être plus souvent qu'à leur tour en *nœuds* et festins.

En faisant le calcul, nous trouvons, un total de quatre cents francs.

Il faut dire que cet employé occupe une fonction où il y a des accommodements non seulement avec le ciel mais encore avec les entrepreneurs.

Résoudra ce problème qui le pourra.

M. Bodoy, le sympathique défenseur près le tribunal civil, de retour de France et d'Italie, à l'intention de reprendre son projet de création d'une *société coopérative franco-tunisienne*.

Nous espérons qu'il voudra bien avant réfléchir sérieusement, aux conséquences qu'aurait pour les commerçants français la création de cette société.

On nous assure que la municipalité veut malgré ce que nous avons écrit dans notre dernier numéro confier la fourrière municipale à M. Quinel.

Nous espérons qu'il n'en sera rien. M. Quinel à défaut d'autres raisons est assez âgé pour prendre définitivement une retraite bien gagnée. S'il le faut, nous parlerons de ce monsieur.

Il paraît que la vente de l'hôpital Saint-Louis au gouvernement français serait aujourd'hui chose faite !

S'il en est réellement ainsi le cardinal aura sur la conscience un bon gros péché celui d'avoir vendu un immeuble qui ne lui appartenait pas.

On nous a appris que M. Périé, celui qui voulait reconstruire Carthage était depuis un mois et demi sous les verroux à la suite d'une plainte en abus de confiance déposée contre lui par son ex-associé un nommé Onfroy, ex-huissier à Paris.

Ce malheureux n'a vraiment pas de chance et la reconstruction de Carthage risque fort de rester longtemps à l'état de projet.

La Compagnie du Bône-Guelma a l'honneur d'informer le public que son service d'hiver sur la ligne d'Hammam-el-Lif commence le 1^{er} octobre.

Consulter l'horaire dans les gares de Tunis, Radès et Hammam-el-Lif.

En allant au marché, les ménagères ne devront pas manquer d'aller visiter le magasin de lingerie, mercerie et nouveautés

AUX DEUX SAISONS

rue d'Italie, coin de la rue d'Espagne, à côté de la Poste.

Par ces temps de grandes chaleurs, nous recommandons tout particulièrement à nos amis et lecteurs l'élixir de CHINA BRIGNONE qui a été primé à l'exposition nationale de Palerme.

Cet élixir est très précieux pour les personnes débilitées et manquant d'appétit et spécialement pour les convalescents de fièvres paludéennes, typhoïde en un mot, pour toutes les personnes qui veulent se bien porter.

Les **Rhumes** et les **Bronchites** ne résistent pas à l'usage du **Sirop de Polygala composé** dont le seul dépôt à Tunis est situé à la pharmacie de première classe, rue d'Italie, numéro 19.

Ciments supérieurs

THORRAND et C^o

à **Voreppe**, près Grenoble (Isère)
Spécialité de Travaux en ciment. -- Cuvés en ciment, garantis. -- Canalisation de tous diamètres et à fortes pressions. -- Dallages. -- Fabrique de Carreaux en Ciment comprimé. -- Chaux hydraulique d'Hammam-el-Lif.

Pour les commandes, s'adresser à M. F. THORRAND, représentant, avenue de la Marine, Tunis.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : Quinze Millions entièrement versés

Comptoir de Tunis, 12, rue de Hollande

Escompte, Recouvrement, Avances et titres et marchandises, Chèques et lettres de crédit sur tous pays. Encaissements de coupons Ventes, Achat sur garde de titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 3 0/0. — Emission de bons produisant trois et demi (3 1/2), quatre (4) et quatre et demi (4 1/2).

BAR VIVANDIER

43, rue Al-Djazira. — TUNIS

à côté de M. Valensi

Liqueurs françaises de premières marques, consommations de premier choix, café, brioches. Prix modérés.

Demain Samedi 1^{er} octobre

OUVERTURE

DU RESTAURANT DU BUFFET

DE LA GARE DE LA GOULETTE

Repas sur commande ; déjeuners et diners à prix fixe et à la carte.

Prix modérés

SERVICE QUOTIDIEN

entre Tunis, Rhadès, Sidi-Fathala et vice-versa

BUREAUX : 17, rue d'Italie, Tunis

Départ de Tunis, à 6 h. du soir.

Départ de Rhadès, à 5 1/2 du matin.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES TRAMWAYS

De Tunis

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires aura lieu le mardi 25 octobre 1892, à deux heures de l'après-midi, au siège social, 13, place Saint-Jean, à Liège.

ORDRE DU JOUR :

Rapport de l'Administration ;
Approbation du bilan au 31 juillet 1892 ;
Nominations dans les Conseils.

4^{me} Régiment de Chasseurs d'Afrique

SERVICE DES ORDINAIRES

ADJUDICATION

Le lundi dix octobre 1892, il sera procédé, dans la salle des écoles, au quartier d'artillerie, à la mise en adjudication, pour la période du 16 Octobre 1892 au 15 avril 1893 inclus, de la fourniture des denrées ci-après nécessaires à l'ordinaire de la portion du 4^{me} Régiment de Chasseurs d'Afrique, en garnison à Tunis et à la Manouba :

- 1° Pain de Soupe ;
- 2° Viande fraîche ;
- 3° Epices. -- Légumes secs, etc.

Les personnes qui désirent soumissionner devront faire parvenir leur demande au Président de la Commission des ordinaires, avant le sept Octobre.

Les soumissions seront remises sous pli cacheté.

Les divers cahiers des charges sont à la disposition des soumissionnaires, au quartier d'artillerie, salle des rapports du 4^{me} Chasseurs d'Afrique.

Tunis, le 26 Septembre 1892,

Le Capitaine Président de la Commission des Ordinaires,

Signé : G. O'MADDEN.

Cie Royale Hongroise de Navigation maritime ADRIA

Agence de Tunis

Les Fils de M. VENTRE et C^o
11, Rue d'Allemagne

Ligne régulière bi-mensuelle desservie par des Paquebots à grande vitesse entièrement aménagés pour Voyageurs.

Les départs de Fiume auront lieu tous les 10 et 28 du mois, à neuf heures du matin. Arrivées à Tunis, tous les 16 et 3 du mois.

Les départs de Tunis pour Malte, Catane Messine, Bari, Trieste et Fiume, tous les 4 ou 5 et tous les 17 du mois, à deux heures de l'après-midi.

Le paquebot **ARPAD** partira pour Malte direct et escales ci-dessus, mercredi 5 octobre 1892, à deux heures de l'après-midi.

DOMAINE POTIN

VIN ROUGE

VIN BLANC -- EAU-DE-VIE

S'adresser au dépôt : 7, rue de la Poste

AGENCE AGLOT

6, Rue de Rome

SERVICE des BAGAGES

de la Goulette-Tunis vice versa

Opérations de douane, consignation, commission, expéditions en grande et petite vitesse.

achat et vente

D'OBJETS MOBILIERS

LITERIE EN LOCATION

E. COLLOT

32 et 34, rue Al-Djazira. — TUNIS

Dépôt au Marché Libre,

GRÉDIT FONCIER DE TUNISIE

Société anonyme, capital : 10,000,000

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Prêts sur hypothèques, sur titres de marchandises. — Avances sur récoltes — Garde de titres. — Reports. — Paiement et escompte de coupons. — Ordres de bourse au comptant et à termes — Dépôts à vue et à échéances fixes. — Encaissements et recouvrements. — Emissions. — Souscriptions. — Chèques et lettres de crédit.

COMPAGNIE L'AIGLE

Société anonyme d'assurance à primes fixes

contre l'incendie

Agent général pour Tunis et la Tunisie : Raymond VALENSI ; Bureaux, rue Al-Djazira, 41. — TUNIS.

LUNDI PROCHAIN 3 OCTOBRE

Ouverture de la Maison

PARIS-MODE

L. ALBERT ET C^o

TAILLEURS

TUNIS. — Rues d'Italie et d'Espagne. — TUNIS

VÊTEMENTS SUR MESURE POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

CHEMISERIE — CHAPELLERIE

MAISON DE CONFIANCE — PRIX FIXE

VILLE DE SOUSSE (Tunisie)

Place du Marché

Ménagères, pendant quelques jours seulement, accourez toutes au GRAND DÉBALLAGE faire vos emplettes des nouveautés de la saison, Mousseline, Silésienne, Ecossais, Zéphir français, Zéphir anglais, Toile d'Alsace, Toile de Vichy, Toile Béarnaise, Satin d'Alsace, Satinette extra, Cote de cheval, Toile de Vichy, Crepon nouveauté, Cretonne d'Alsace, Oxford Natté, Dorbetto blanc, Armures noires, Cachemires et Mérinos, Cretonne Meuble, Mole-skine, Peau de Taupe, Laine douce, Services de table, Draps de lit, Serviettes de table, Toile à matelas, Toile blanche pour draps et chemises Toile bleue, Toile à tabliers, Toile-Coton, Chemises, Foulards, Corsets Boutons nacre, Taies d'oreillers, Jerseys, etc., etc.

VENDUES 50 0/0, MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT

Au Mouvement Perpétuel

TUNIS — 14, Rue Al-Djazira. — TUNIS

SUCCURSALE A BIZERTE

Auguste MARTIN, Sellier-Bourellier

Spécialité de Harnais de luxe — Fournitures d'Ecurie — Harnais d'Occasion et Echange — Couvertures d'Attente — Réparations en tous genres,

Cie de Navigation Mixte

C^o TOUACHE

Société anonyme au capital de 6,730,500 fr.

AGENCE DE TUNIS

Services réguliers et à grande vitesse entre la France et la Tunisie

Transport de passagers, de marchandises et de dépêches
Départ de Marseille tous les samedis à midi. Départ de Tunis tous les samedis à 5 h. s.
Vapeur TOURAINE capitaine ANASTASE partira directement pour Marseille samedi 1^{er} octobre 1892, à 5 heures du soir.

Prix des passages de la Goulette-Tunis à Marseille

Deuxième classe, 60 fr. — Troisième classe, 30 fr., avec couchette et nourriture
Pont 20 francs ; sans nourriture
Pour fret, passages et renseignements, s'adresser à M. J.-B. PEDELUPÉ agent à Tunis, 11 rue Es-Sadikia, à la Goulette, quai Charles-Quint.

Grand Café de Tunis

Dimanche 9 octobre 1892

OUVERTURE

DU RESTAURANT A LA CARTE

Un chef des premiers hôtels de France est attaché à l'établissement.

FORGES DE LA PROVIDENCE

MARCHIENNE-AU-PONT (Belgique)

Spécialité de Poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions ; Fers marchands ; Cornières ; Colonnes en fonte moulées de toute espèce, d'après croquis ; — Charpentes et Ponts en fer et en acier.

La société se charge, à des prix fort modérés, de confectionner les Gîtages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans d'après les dessins des maçonneries.

Agent pour la Tunisie : J. FORTI.

43 rue des Gracières

Avant de faire ses achats ne pas manquer de visiter le

Petit Bazar Parisien

17, Rue des Maltais. — TUNIS.

Ombrelles et Parapluies
Cannes et Cravates. — Parfumerie
Quincaillerie
Lampisterie. — Vannerie. — Verrerie
Faïencerie. — Bonneterie
Mercerie
Articles de Bureau, de Cuisine, de Fumeur
Jouets d'Enfants.
Objets de luxe et de fantaisie
Orfèvrerie Christofle, etc.

Tous les prix sont marqués en chiffres connus et défiant toute concurrence. -- Entrée libre.

Au Cadran Universel

M. Charles Kloth a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert un nouveau
MAGASIN D'HORLOGERIE ET JOAILLERIE
sous l'enseigne :

AU CADRAN UNIVERSEL

17, Avenue de France, Maison Tabone,
tout en continuant à exploiter son magasin de la rue de la Commission.

Demandez partout

APÉRITIF BELLOT

ABSINTHE ET AMER CONILH

Bellot, distillateur à Tunis
rue Al-Djazira, 46, 48, 50.

Dépôt général des eaux minérales de VICHY
Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ et Cie

Messageries Françaises

DEMANGE & C^{ie}

Service Quotidien Régulier

entre TUNIS-SOUSSE et vice-versa

Service des Dépêches

Transport des Voyageurs et de la Messagerie

Départ de Tunis et de Sousse tous les jours à midi
BUREAUX : à Tunis, rue d'Italie, 17 ; à Sousse au Café du Commerce

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE

AIMÉ EYRIÈS

TUNIS - 22, Rue d'Italie, 22 - TUNIS

Maison française la plus ancienne de Tunis se recommandant par la finesse de ses produits
Grand arrivage de fromages et beurre frais à tous les courriers

DÉPÔT GÉNÉRAL POUR LA TUNISIE :

DE LA CHOCOLATERIE DES RR. PP. TRAPPISTES DE NOTRE-DAME D'AIGUEBELLE
Maison de gros et de détail

Maison PIERRE AUVIN. - TUNIS

MARBRES BRUTS et OUVRÉS

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique Grèce et Italie

CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS

Articles de Fumisterie, Carrelages, Escaliers, Monuments Funéraires

Bureaux et Magasins : 2, rue d'Espagne.

Vastes Entrepôts : rue d'Italie.

N.-B. - Des ouvriers spéciaux sont attachés à la Maison pour la pose des travaux.

HOTEL-RESTAURANT "LA TOSCANE"

TUNIS. - Rue Al-Djazira, N° 17. - TUNIS

CUISINE FRANÇAISE ET ITALIENNE - PENSION AU MOIS

Repas : Déjeuner, 2 fr. - Dîner, 2 fr. 50. - Dîner sur commande

Une bonne cuisine et un service très soigné font espérer au propriétaire une nombreuse clientèle

VINS DE TOUTES QUALITÉS - SALONS PARTICULIERS

Pension convenable pour MM. les Employés

DRAPERIE ET HAUTE NOUVEAUTÉ

Articles anglais et français

MAISON FRANÇAISE

PRIX MODÉRÉS

A. LANNELONGUE, tailleur

5, Rue de la Poste, à côté de la Brasserie Vincent. - TUNIS

SAISON D'ÉTÉ 1892

A LA VILLE DE PARIS

TUNIS. - 8, rue de l'Église, 8. - TUNIS

Grand arrivage de Tissus en tous genres, Haute Nouveauté

Foulards, Batiste, Mousseline, Tissus, Crêpe en tous genres, Costumes brodés,
Dentelles, Ombrelles, Chapeaux pour Dames et Enfants, Ganterie, Lingerie, etc., etc.

APERÇU DE QUELQUES PRIX

Toilettes de première communion,	Peignoirs en belle percale, depuis..	3 75
corsage à gros plis garni den-	Jupes en soie, depuis.....	12 95
telle, jupe unie, voile et ceinture	Foulard pour robes, depuis.....	2 77
mousseline, depuis.....	Tulle moustiquaire, quatre mètres	
Blouses russes, depuis.....	de large.....	4

Une première coupeuse, arrivant de Paris, dirige l'atelier de couture.

Livraison de Costumes en 24 heures

Compagnie générale des

BATEAUX A VAPEUR A HÉLICE DU NORD

SIÈGE SOCIAL : 4, Quai de la Citadelle, à DUNKERQUE

AGENCE DE TUNIS

SERVICE RÉGULIER

Le vapeur français CAMBRAI cap. DUBEDAT attendu de
Dunkerque, La Palice et Marseille vers le 28, repartira le 30 du même mois pour
Alger, Bordeaux et Dunkerque.

Pour fret, passages et renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue de Dane-
mark.
L'Agent, A. MODIGLIANI.

TUNIS. - Imp. Franco-Tunisienne.

Absinthe et Liqueurs Supérieures

CUSENIER

J. MALLET, seul agent à Tunis pour la Tunisie et Malte

SOCIÉTÉ J. et A. PAVIN DE LAFARGE

Propriétaires des Carrières et Usines du TEIL
(Lafarge Soullier-Brunot) de Ruas (Société anonyme Clère) et de Meysses (Ardèche)

CAPITAL SOCIAL : 8 800.000 Francs

CHAUX ÉMINEMMENT HYDRAULIQUE DU TEIL

Seule marque admise pour les travaux en eau de mer et tous les travaux de l'État
et des grandes Compagnies sans exception connue dans le monde entier permettant à
cause de l'homogénéité résultant de sa fabrication en grandes masses (1000 tonnes
par jour environ) des dosages réduits.

CIMENT PORTLAND LAFARGE GRIS ET BLANC

Spécialité pour dallages sur place, trottoirs, enduits, cuves, etc.

CIMENT A PRISE PROMPT (GRENOBLE)

Qualité supérieure spéciale pour moulages et travaux délicats.

MATÉRIAUX ARTIFICIELS EN CEMENTS PORTLAND LAFARGE COMPRIMÉS

Dalles de toutes dimensions, carreaux de toutes sortes, représentation de M.
Lauzun pour les carreaux lithoïdes. - Tuyaux pour conduites d'eau (75 00 d'éco-
nomie sur les tuyaux en fonte) briques en ciment et en chaux hydraulique. -
Pierres artificielles, balustrades, escaliers livrés longtemps après la fabrication.

Pour toutes commandes, demandes de renseignements, s'adresser à M.
SCHWICH, ing^r civil des mines à l'usine de MM. J. et A. Pavin de Lafarge, rue Es-
Sadikia, en face la gare française où se trouvent les bureaux

Demandez partout

LA BIÈRE KESSLER

hygiénique garantie naturelle

Expédition à l'intérieur

Agent en Tunisie pour la
vente en gros, M. AVIC, pl. du Tribunal, Tunis.

RÉGÉNÉRATEUR

UNIVERSEL des CHEVEUX
de Madame S. A. ALLEN.

Un seul flacon suffit pour rendre aux
cheveux gris leur couleur et leur beauté natu-
relles. Cette préparation les fortifie et les fait
pousser. Prospectus franco sur demande.
Chez les Coiff. et Parf. Fab. : 26 Rue Etienne Marcel
(ci-devant 22 Bd. Sébastopol), Paris.



Agent en Tunisie pour la
vente en gros, M. AVIC, pl. du Tribunal, Tunis.

VILLA DES FLEURS

ETABLISSEMENT DE PLAISANCE

à 10 minutes de Tunis, Route de l'Ariane, près le Jardin d'Essai

salons pour noces et banquets

Déjeuners et dîners sur commande - Casse-croute à toute heure

JEUX DIVERS - TIR FLOBERT - BALANÇOIRES

SERVICE RÉGULIER D'OMNIBUS TOUS LES JOURS

La semaine : à 4 1/2 et 5 1/2 du soir - Le dimanche : à 3, 4, 5 et 6 h. du soir
20 centimes par place

En dehors de ces heures l'omnibus est à la disposition du public

MONTS-DE-PIÉTÉ DE TUNISIE

La Banque Tunisienne de Prêts sur gages, propriétaire des Monts-de-Piété de
Tunisie, concédés par décrets beylicaux, délivre des bons de caisse dont la valeur est
représentée et garantie par les avances sur gages effectués par le Mont-de-Piété de Tunis

TAUX DES INTÉRÊTS

Bons à trois mois, 3 0/0 par an ; bons à six mois, 4 0/0 par an ; bons à un
an, 5 0/0 par an ; bons à deux ans, 6 0/0 par an.

Les intérêts sont payables par trimestre échu.

S'adresser à TUNIS à la direction des Monts-de-Piété de la Tunisie, cité
Samama.

La Caisse est ouverte : de 8 heures du matin à midi et de 2 à 6 h. du soir.

"AUX JOCKEYS"

16, RUE AL-DJAZIRA, 16

Grande Sellerie Anglaise

R. CARONARO, Propriétaire

Spécialité de Harnais de luxe - Réparations en tous genres à
des prix défiant toute concurrence.

BOIS DU NORD

SUCCURSALE D'ESSVIK

Ouverture des Chantiers, Enclos de la Douane - TUNIS

VENTE DE BOIS DU NORD

Madriers, Bastits, Planches et chevrons de toutes dimensions et qualités

SPÉCIALITÉ POUR MENUISIERS

Montants de portes, fenêtres et persiennes - Parquet

Le tout vendu à des prix défiant toute concurrence.

Le gérant: POULARD DU PALAIS